



Plan local d'urbanisme

Règlement - document graphique

Légende

- Limite communale
- Bâtiment
- Parcelle
- PRESCRIPTIONS**
- Diversité commerciale à protéger ou à développer au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
- Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination selon l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Éléments de paysage remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Boisement remarquable protégé au titre de l'article L151-1 du code de l'urbanisme
- Boisement remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Propriété remarquable protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Zone humide remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Commune du **FENOULLER**

Arrêté le 29 avril 2019 et approuvé par le conseil municipal le



Source du fond de plan : base cadastrale

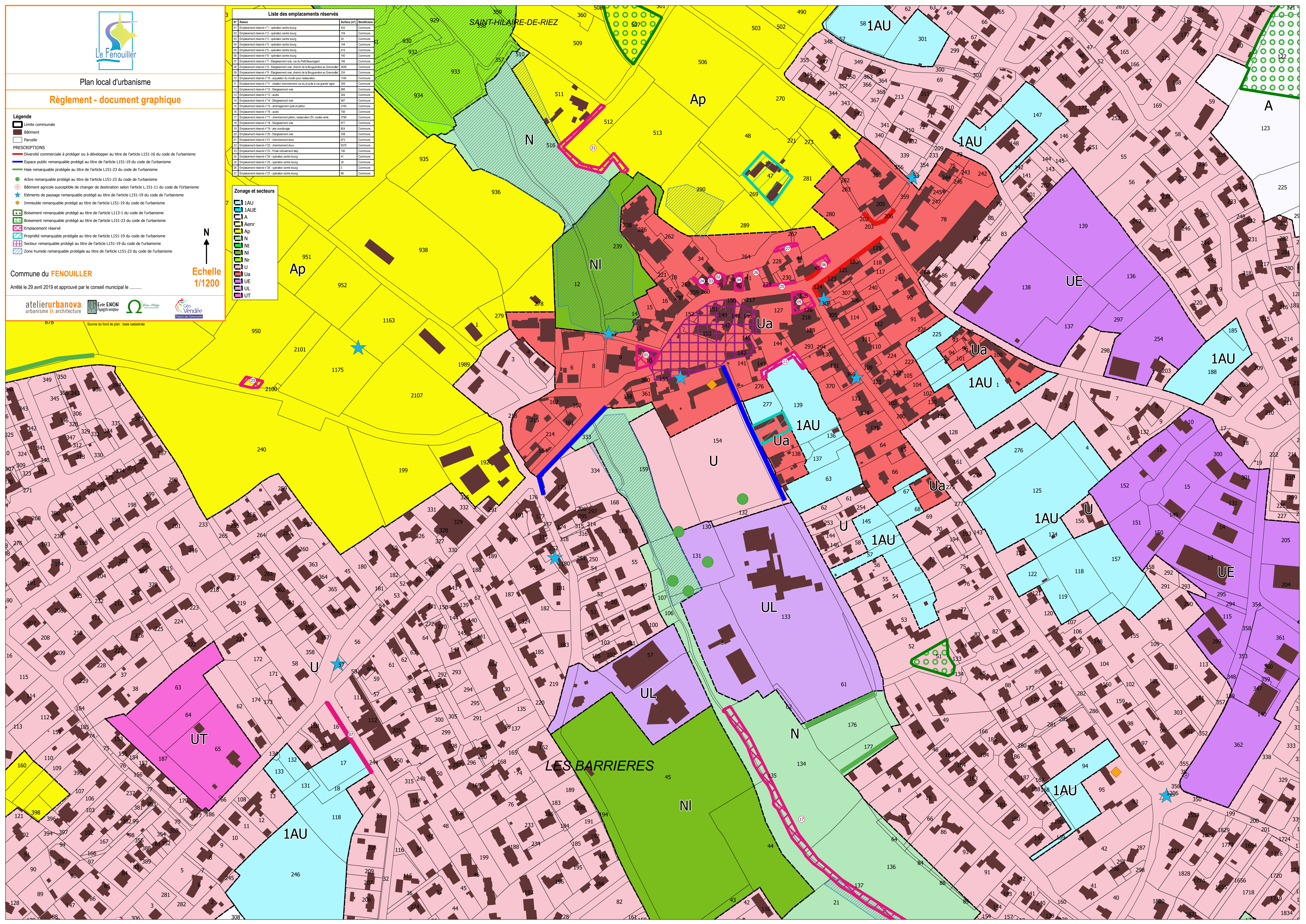
Liste des emplacements réservés		
N°	Raison	Beneficiaire
01	Emplacement réservé n°1 - opération centre bourg	Commune
02	Emplacement réservé n°2 - opération centre bourg	Commune
03	Emplacement réservé n°3 - opération centre bourg	Commune
04	Emplacement réservé n°4 - opération centre bourg	Commune
05	Emplacement réservé n°5 - opération centre bourg	Commune
06	Emplacement réservé n°6 - opération centre bourg	Commune
07	Emplacement réservé n°7 - Elargissement voie, rue du Petit Beauparc	Commune
08	Emplacement réservé n°8 - Elargissement voie, chemin de la Bougenière au Grenouillet	Commune
09	Emplacement réservé n°9 - Elargissement voie, chemin de la Bougenière au Grenouillet	Commune
10	Emplacement réservé n°10 - acquisition du moulin pour restauration	Commune
11	Emplacement réservé n°11 - opération cheminement cycle et piéton	Commune
12	Emplacement réservé n°12 - Elargissement voie	Commune
13	Emplacement réservé n°13 - accès	Commune
14	Emplacement réservé n°14 - Elargissement voie	Commune
15	Emplacement réservé n°15 - aménagement cycle et piéton	Commune
16	Emplacement réservé n°16 - accès	Commune
17	Emplacement réservé n°17 - cheminement piédon, restauration ZH, coule verte	Commune
18	Emplacement réservé n°18 - Elargissement voie	Commune
19	Emplacement réservé n°19 - aire de stockage	Commune
20	Emplacement réservé n°20 - Elargissement voie	Commune
21	Emplacement réservé n°21 - cheminement doux	Commune
22	Emplacement réservé n°22 - cheminement doux	Commune
23	Emplacement réservé n°23 - Ponds refoulement step	Commune
24	Emplacement réservé n°24 - opération centre bourg	Commune
25	Emplacement réservé n°25 - opération centre bourg	Commune
26	Emplacement réservé n°26 - opération centre bourg	Commune
27	Emplacement réservé n°27 - opération centre bourg	Commune

Zonage et secteurs

- 1AU
- 1AUE
- 1A
- Aenr
- Ap
- N
- Nt
- NI
- Nr
- U
- Ua
- UE
- UL
- UT



Echelle
1/1200





Plan local d'urbanisme

Règlement - document graphique

- Légende**
- Limite communale
 - Bâtiment
 - Parcelle
- PRESCRIPTIONS**
- Diversité commerciale à protéger ou à développer au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
 - Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination selon l'article L151-11 du code de l'urbanisme
 - Éléments de paysage remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
 - Boisement remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Propriété remarquable protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zone humide remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Commune du **FENOULLER**

Arrêté le 29 avril 2019 et approuvé par le conseil municipal le

Echelle
1/5500



Source du fond de plan : base cadastrale

Zonage et secteurs

- 1AU
- 1AUE
- A
- Aenr
- Ap
- N
- Nt
- Ni
- Nr
- U
- Ua
- UL
- UE
- UT

N°	Raison	Surface (m²)	Bénéficiaire
01	Emplacement réservé n°1 - opération centre bourg	432	Commune
02	Emplacement réservé n°2 - opération centre bourg	104	Commune
03	Emplacement réservé n°3 - opération centre bourg	20	Commune
04	Emplacement réservé n°4 - opération centre bourg	144	Commune
05	Emplacement réservé n°5 - opération centre bourg	414	Commune
06	Emplacement réservé n°6 - opération centre bourg	140	Commune
07	Emplacement réservé n°7 - Élargissement voie, rue du Petit Beaugard	160	Commune
08	Emplacement réservé n°8 - Élargissement voie, chemin de la Bougandière au Grenouillet	2636	Commune
09	Emplacement réservé n°9 - Élargissement voie, chemin de la Bougandière au Grenouillet	234	Commune
10	Emplacement réservé n°10 - acquisition du moulin pour restauration	1184	Commune
11	Emplacement réservé n°11 - création cheminement rural du puits à rue grande vigne	259	Commune
12	Emplacement réservé n°12 - Élargissement voie	660	Commune
13	Emplacement réservé n°13 - accès	254	Commune
14	Emplacement réservé n°14 - Élargissement voie	587	Commune
15	Emplacement réservé n°15 - aménagement cycle et pèlerin	2163	Commune
16	Emplacement réservé n°16 - accès	750	Commune
17	Emplacement réservé n°17 - cheminement pèlerin, restauration 24, coule verte	3790	Commune
18	Emplacement réservé n°18 - Élargissement voie	877	Commune
19	Emplacement réservé n°19 - aménagement	424	Commune
20	Emplacement réservé n°20 - Élargissement voie	208	Commune
21	Emplacement réservé n°21 - cheminement doux	872	Commune
22	Emplacement réservé n°22 - cheminement doux	6379	Commune
23	Emplacement réservé n°23 - Puits refoulement abp	180	Commune
24	Emplacement réservé n°24 - opération centre bourg	41	Commune
25	Emplacement réservé n°25 - opération centre bourg	30	Commune
26	Emplacement réservé n°26 - opération centre bourg	2	Commune
27	Emplacement réservé n°27 - opération centre bourg	68	Commune

NOTRE-DAME-DE-RIEZ

COMMEQUIERS

SAINT-MAIXENT-
SUR-VIE

SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

SAINT-REVEREND

GIVRAND

SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE



Plan local d'urbanisme

Périmètre concerné par l'Orientation d'Aménagement
et de Programmation (OAP) "Franges bâties"

Légende

- Limite communale
- OAP Franges bâties
- Bâtiment
- Parcelle

Commune du **FENOULLER**

Arrêté le 29 avril 2019 et approuvé par le conseil municipal le

N
↑
Echelle
1/5500

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Eric ENON
payagiste paysagiste

Eau-Mée
aménagement paysager

Géo Vendée
aménagement paysager

Source du fond de plan : base cadastrale

NOTRE-DAME-DE-RIEZ

COMMEQUIERS

SAINT-MAIXENT-
SUR-VIE

SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

SAINT-REVEREND

GIVRAND

SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE